



# SICTREM de Baugy

Syndicat Intercommunal de Collecte et  
Traitements des REsidus Ménagers



# RAPPORT D'ACTIVITES 2022



# SOMMAIRE

## I - PRESENTATION

I – 1 : Le territoire	: page 4
I – 2 : La gestion du syndicat	: page 6
I – 3 : Le compte administratif 2021	: page 7

## II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

II – 1 : Les Bio déchets	: page 8
II – 2 : Les Ordures ménagères	: page 8
II – 3 : Le tri sélectif	: page 9
II – 4 : Les déchèteries	: page 11
II – 5 : Bilan des déchets collectés	: page 13

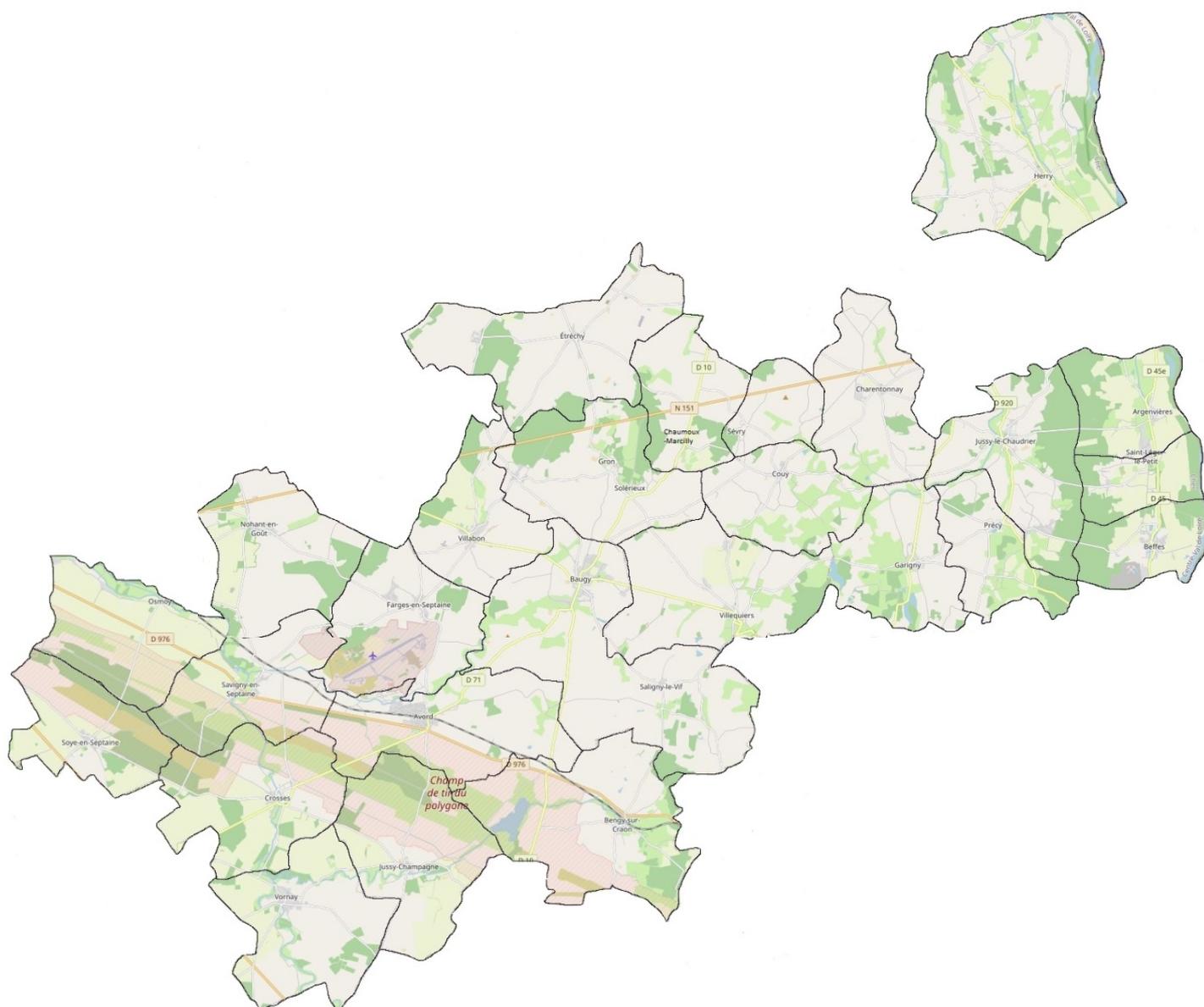
## III - LES INDICATEURS FINANCIERS : page 15

## IV - GLOSSAIRE : page 18

# I - PRESENTATION

**SICTREM** : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des REsidus Ménagers

## I – 1 : Le territoire :



Le SICTREM se compose de :

✓ 3 communautés de communes :

- La Septaine pour les communes de Savigny en septaine, Avord, Crosses, Jussy-Champagne, Farges en septaine, Nohant en Gout, Osmoy, Baugy, Villequiers, Villabon, Gron, Vornay, Soye en Septaine, Etrechy et Chaumoux-Marcilly
- Pays de Néronde pour la commune de Bengy sur Craon
- Berry Loire Vauvise pour les communes de Sévry, Couy, Garigny, Charentonnay, Précý, St Léger le Petit, Beffes, Herry, Jussy le Chaudrier et Argenvières.

Le SICTREM comprend 15 691 habitants en 2022.

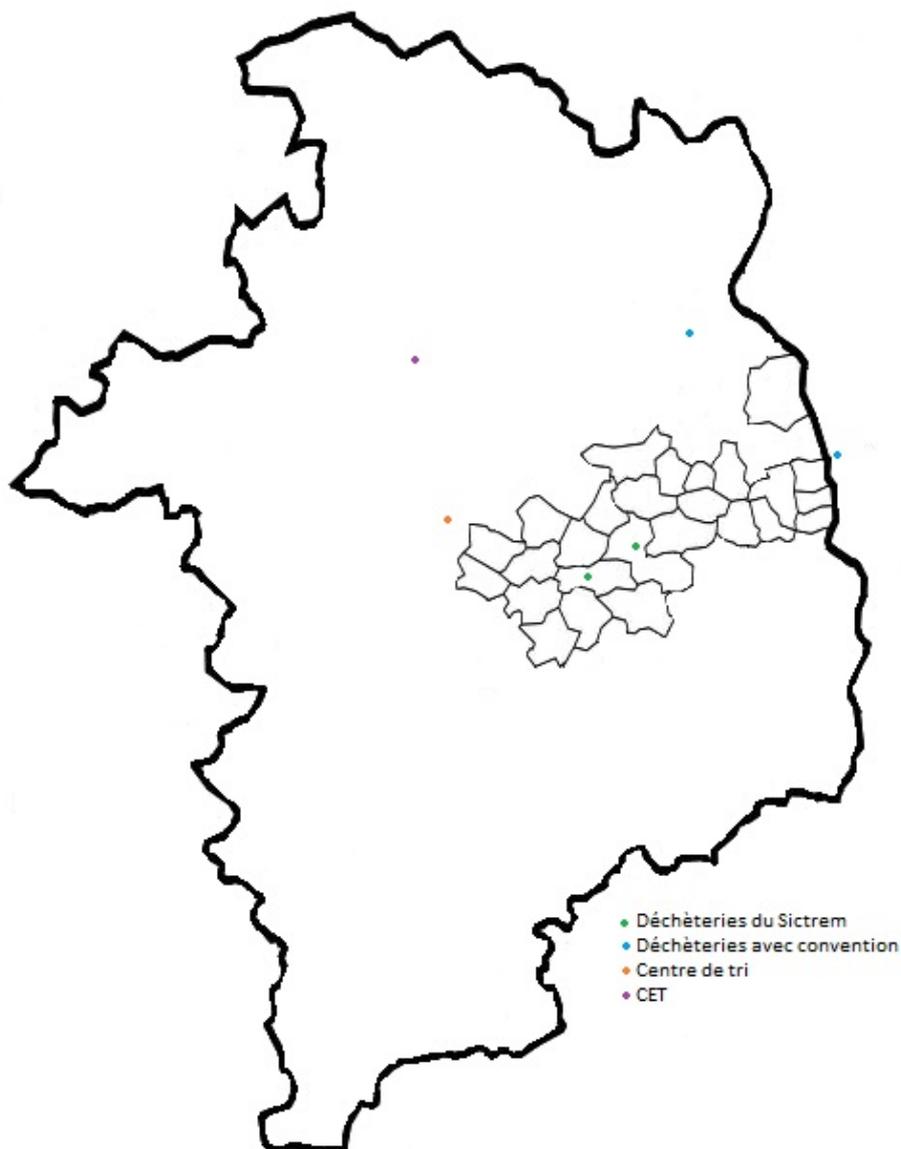
Le SICTREM est un EPCI administré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et un délégué suppléant élus par communauté de communes, soit 6 membres titulaires et 3 suppléants.

Le siège social se situe au 5 rue Simone Veil 18520 Avord, il dispose à ce même endroit d'un hangar de mise en balle des cartons de déchèteries.

Le Sictrem a deux déchèteries, une à Avord et une à Baugy et a conventionné avec la CDC des Bertranges et le Smictrem pour que certains habitants du Sictrem puissent accéder aux déchèteries de Vinon et de la Charité; ce qui permet à tous les habitants d'être au maximum à 20 minutes de trajet d'une déchèterie.

Les particularités du territoire sont :

- Présence d'un champ de tir (Zone hachurée sur la carte), très souvent fermé en journée qui coupe le syndicat et éloigne en semaine quatre communes des déchèteries.
- Présence d'une importante base militaire à Avord, qui engendre un mouvement de population plus important chaque année en été, du aux mutations des militaires habitants le périmètre.
- Adhésion de 8 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ayant une collecte en sac jaune PAP ; contrairement au reste des communes (PAV).



## **I – 2 : La gestion du Syndicat :**

Le syndicat est administré par un conseil syndical composé de deux membres titulaires élus par communauté de communes.

Suite aux élections municipales de 2020, il a été renouvelé le 4 août 2020 puis modifié le 28 juin 2022 faisant suite à l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de huit communes (Beffes, Argenvières, Jussy le Chaudrier, St Léger le Petit, Précy, Charentonnay, Garigny) et est composé :

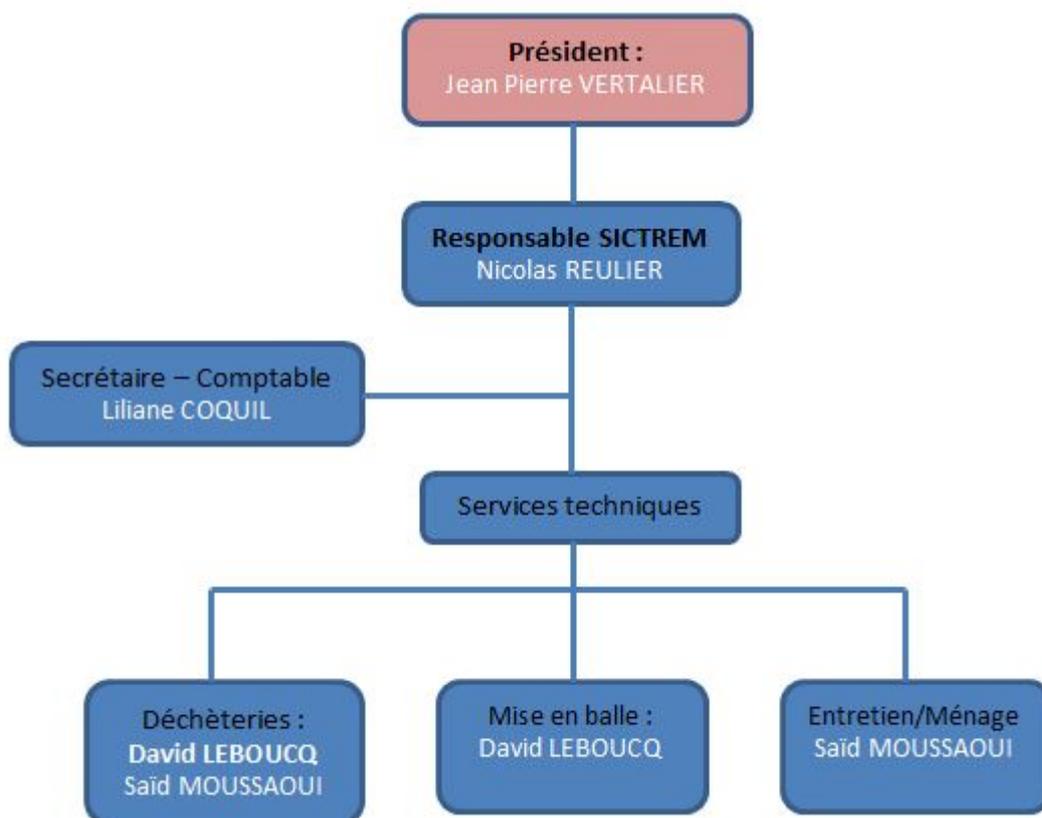
Président : M. Vertalier Jean Pierre

Vice-présidents : M. Durand Denis  
M. Frérard Philippe

Membres : Mme Legros Ghislaine  
M. Policard Philippe  
M. Vignel Joel

Suppléants : M. Bougrat Jean Paul  
M. Duchalais Julien  
M. Le Cam Olivier

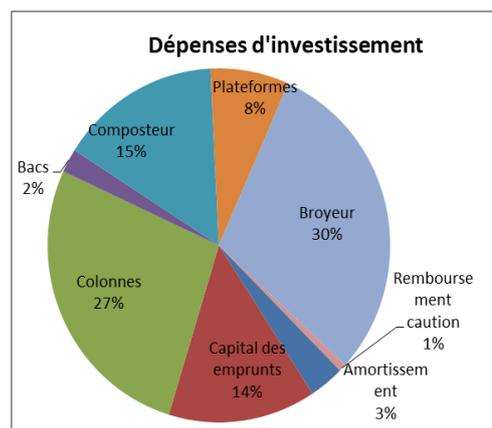
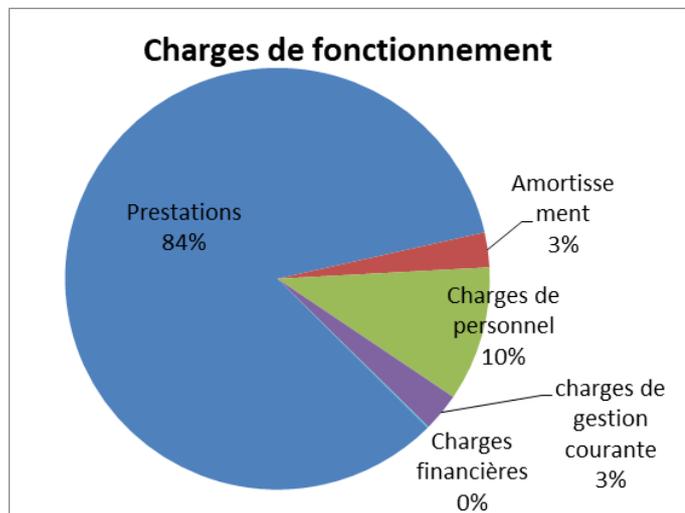
Les services du Sictrem sont composés de 4 agents, 2 temps plein et 2 temps partiel 25h/semaine et 10h/semaine) soit 3 ETP.



## I – 3 : Le compte administratif 2022 :

### Dépenses :

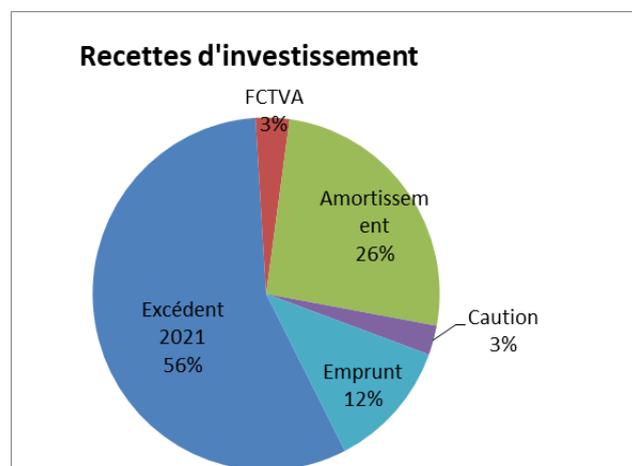
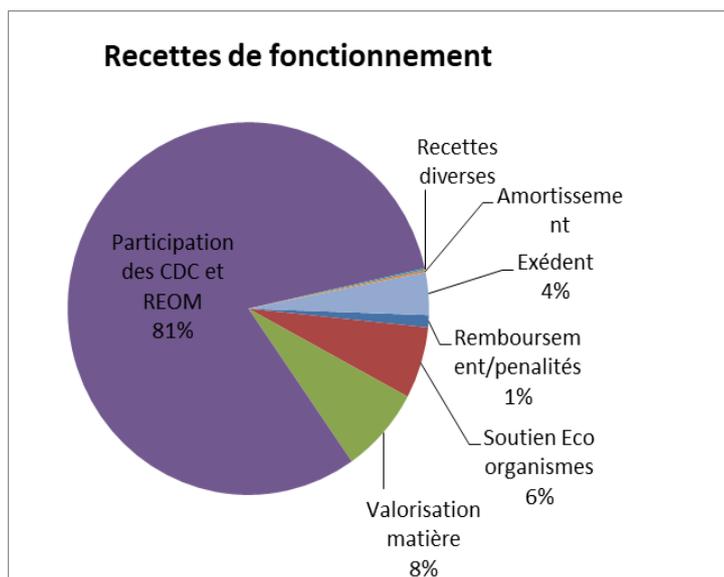
Le montant annuel 2022 des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 620 048 €** et celui des dépenses d'investissement à **99 915 €**



L'essentiel de nos charges de fonctionnement correspond à des coûts de prestation pour la collecte, traitement, tri, TGAP des déchets (y compris déchets des déchèteries).

### Recettes :

Le montant annuel 2022 des recettes de fonctionnement s'élève à **1 769 733 €** et celui des recettes d'investissement à **167 965 €**



## II – LES INDICATIFS TECHNIQUES

### II – 1 : Les bio déchets :

Le SICTREM est un territoire rural, avec très peu de logement collectif et d’habitation ne disposant pas de terrain. Fort de ces éléments, le compostage individuel peut être mis en place par la majeure partie des foyers, ce qui présente le meilleur bénéfice environnemental par rapport à une collecte en porte à porte.

#### Composteurs :

Le Sictrem met gratuitement à disposition depuis 2003, un composteur individuel aux foyers qui le souhaitent. En 2022, 270 composteurs ont été distribués à de nouveaux habitants et une 50aine de composteurs a été changée.

Au total, depuis 2003, environ 2 737 foyers disposent d’un composteur soit près de 40 % des foyers.

Un agent du Sictrem a suivi la formation de « Guide composteur » afin de pouvoir répondre encore mieux aux habitants ; et de mettre en place des composteurs partagés/collectifs (cantine, EHPAD, immeubles....).

Un nouveau « guide du composteur » a déjà été créé, et les premiers contacts ont été pris pour 3 projets de composteurs collectifs (2 cantines et 1 EHPAD).

### II – 2 : Les ordures ménagères :

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte (PAP) une fois par semaine (C1) sur l’ensemble du territoire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d’offres, ont débuté, pour 5 ans renouvelables 2 ans, pour les prestations de collecte/transfert et de traitement.

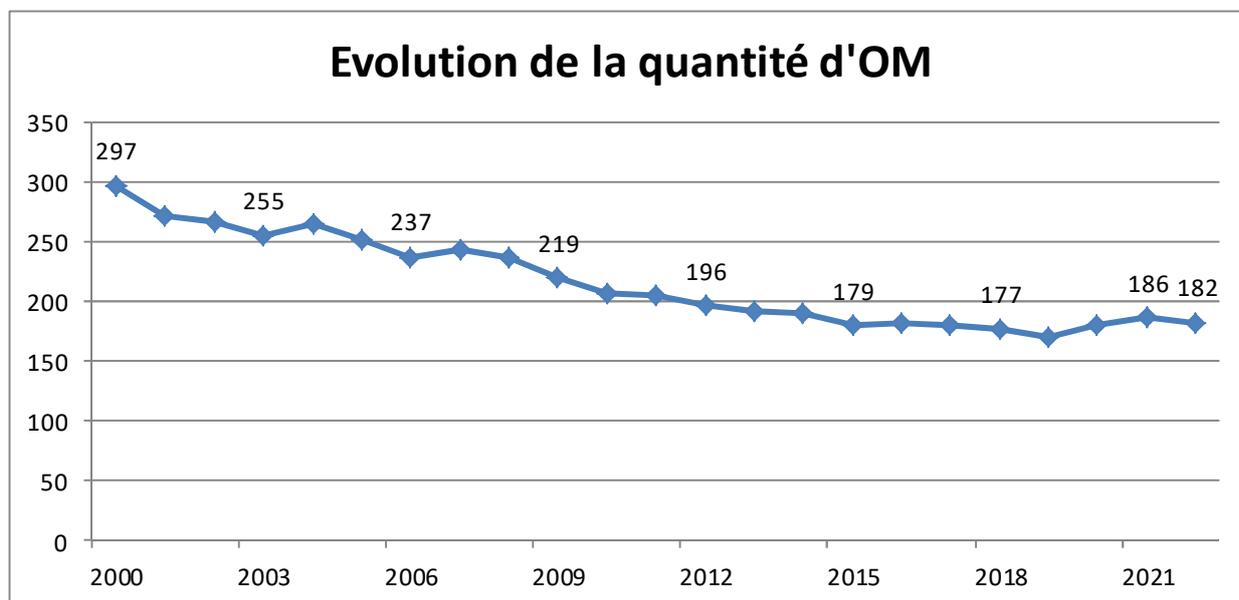
Le prestataire de collecte/transfert est la société Véolia, et le transfert se fait via un déchargement chez l’entreprise Mempontel à Baugy. Les OMR sont ensuite acheminées au centre d’enfouissement technique de classe 2 (CET2) de la société Véolia à St Palais.

Pour les 8 nouvelles communes (Argenvières, Beffes, Jussy le Chaudrier, St Leger le Petit, Précý, Herry, Charentonnay et Garigny) adhérentes au Sictrem au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les marchés en cours ont été repris et se terminent au 31/12/2022. Le prestataire pour la collecte bi-flux (avec les emballages) et le traitement des OMR est la société Véolia. Les OMR sont acheminées au centre d’enfouissement technique de classe 2 (CET2) de la société Véolia à St Palais.

Dans le but d’améliorer les conditions de travail des agents de collecte, le Sictrem propose depuis 2015 de mettre un bac roulant normalisé à disposition des foyers volontaires, contre un dépôt de garantie. Trois volumes de bacs sont proposés (120l, 180l ou 240l) suivant la composition du foyer. En 2022, 333 bacs roulants ont été distribués et plus de 1905 bacs roulants du Sictrem sont en place depuis 2015.

	OMR collectées Périmètre Sictrem 2021		OMR collectées 8 communes BLV		OMR collectées Total SICTREM	
<b>2022</b>	<b>2 122 tonnes</b>	<b>178,98 kg/hab</b>	<b>735 tonnes</b>	<b>192,00 kg/hab</b>	<b>2 858 tonnes</b>	<b>182,16 kg/hab</b>
2021	2 206 tonnes	186,16 kg/hab				

- ↳ Légère diminution de la quantité d'OMR collectées en 2022 par rapport à 2021,
- ↳ Différence relativement importante (7%) entre le « Sictrem 2021 » et les « 8 communes BLV » 179 kg/hab. contre 192 kg/hab.
- Pour comparaison, en 2017, la quantité d'OMR collectée moyenne était de 215 kg/hab/an en Région Centre Val de Loire et 286 kg/hab/an en France (181 kg/hab en 2017 au Sictrem)



## II – 3 : Le tri sélectif :

Depuis l'adhésion des 8 nouvelles communes de Berry Loire Vauvise au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; deux systèmes existent :

Sur le périmètre « Sictrem2021 » :

Le tri sélectif est mis en place depuis 2001. Il se fait en trois flux (verre, fibreux, non fibreux) et en point d'apport volontaire (PAV). Le Sictrem ne cesse de faire évoluer la densité de conteneur et le maillage de PAV.

Fin 2022, 46 PAV sont répartis sur le Sictrem avec environ 1 colonne « verre » pour 220 habitants ; 1 colonne « fibreux » pour 200 habitants et 1 colonne « non-fibreux » pour 180 habitants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d'offres, ont débuté, pour 5 ans renouvelables 2 ans, pour la prestation de collecte des PAV et pour 2 ans et 9 mois renouvelable 1 an pour la prestation de tri des matières recyclable.

Le prestataire de collecte des PAV est la société Véolia, et la prestation de tri est réalisée également par la société Véolia dans un centre de tri à Vaux le Penil (77).

						
<b>2022</b>	<b>402,26 tonnes</b>	<b>33,91 kg/hab.</b>	<b>269,74 tonnes</b>	<b>22,74 kg/hab</b>	<b>142,40 tonnes</b>	<b>12,01 kg/hab</b>
2021	441,16 tonnes	37,22 kg/hab.	285,04 tonnes	24,05 kg/hab.	136,32 tonnes	11,50 kg/hab

### Sur le périmètre « 8 communes BLV » :

Un flux multi matériau est collecté en Porte à porte (PAP) et en sac jaune fournis par le Sictrem, le verre est en PAV avec environ 1 colonne pour 150 habitants.

Les marchés en cours ont été repris et se terminent au 31/12/2022. Le prestataire pour la collecte bi-flux (avec les OMR), le tri des matières recyclables et la collecte des PAV verre est la société Véolia. La prestation de tri est réalisée dans un centre de tri à Vaux le Penil (77).

				
<b>2022</b>	<b>181,78 tonnes</b>	<b>47,46 kg/hab.</b>	<b>173,50 tonnes</b>	<b>45,30 kg/hab</b>

### Comparaison du tri sélectif PAP/PAV (hors verre) :

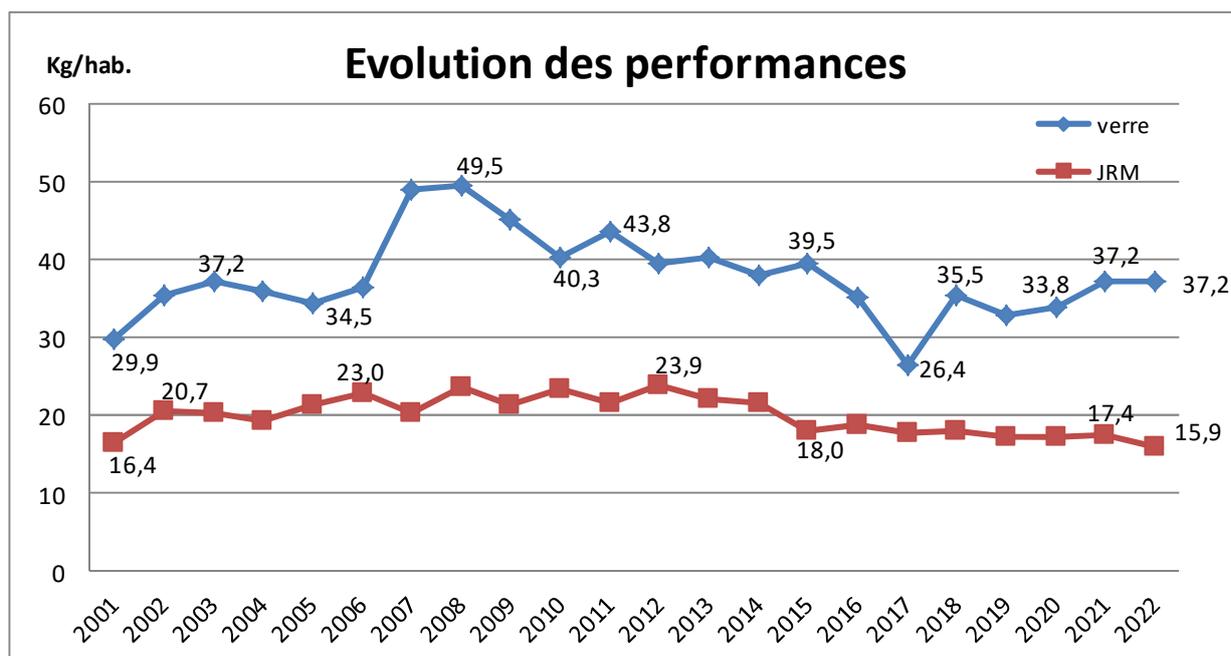
Il s'agit de premières constatations faites sur 1an avec un historique « de mise en place du tri, d'habitudes de tri, de communication, ...) différents sur ces 2 territoires :

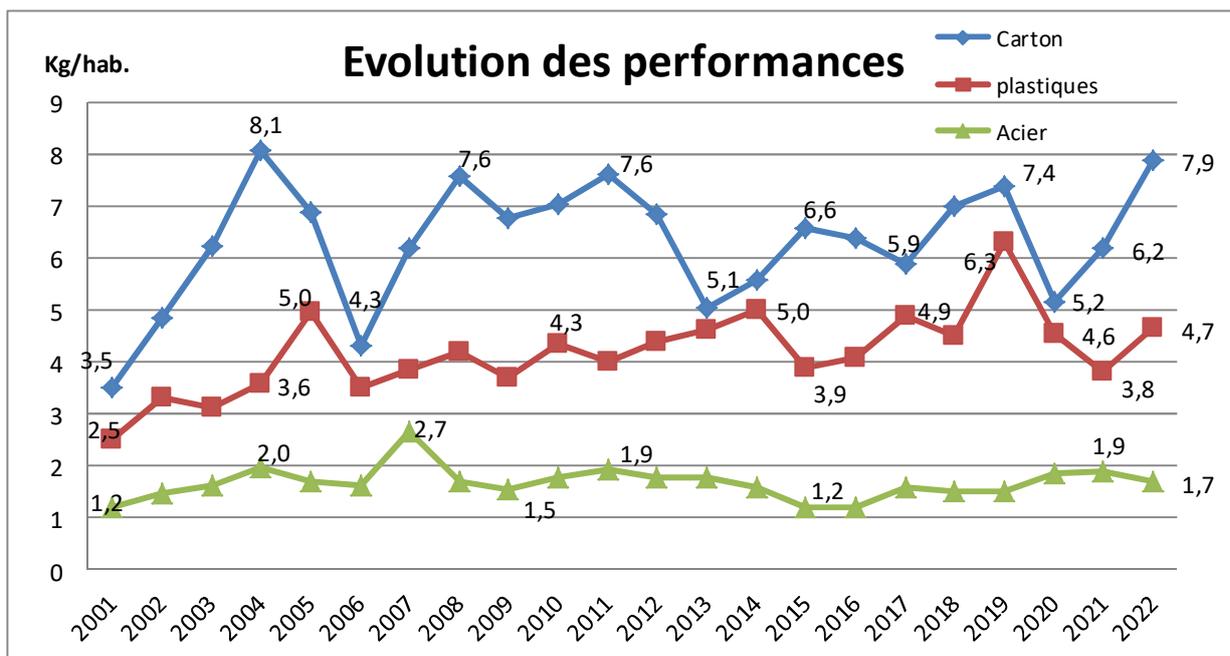
↗ + **10,55 kg/hab** collecté en PAP (45,3 contre 34,75 en PAV)

↗ + **9,32 kg/hab** de refus en PAP (13,67 contre 4,35 en PAV)

➤ + **1,23 kg/hab valorisé avec une collecte en PAP soit environ +4%**

### Evolution des performances :





↳ Pas d'augmentation ni de baisse significative du tri sélectif depuis quelques années, avec des variations importantes sur certaines matières certaines années sans raison apparente.

## **II – 4 : Les déchèteries :**

Le Sitrem dispose de deux déchèteries ; à Baugy depuis 2005 et Avord depuis 2006. Le haut de quai est géré en régie, et le bas de quai en prestations de service.

Elles sont ouvertes 20h/semaine et 27h/semaine avec uniquement le vendredi après-midi et le samedi en commun. Aucune déchèterie n'est ouverte le mardi et le dimanche.

Les deux gardiens (1,7 ETP) en plus des déchèteries réalisent des missions de mise en balles, d'entretien, de ménage, de nettoyage et des missions ponctuelles de contrôle. Des contrats ponctuels sont nécessaires pour quelques heures lors des congés annuels des agents titulaires.

Pour le bas de quai, le Sictrem a des conventions avec toutes les filières REP (DEA, DEEE, DDS..) et des marchés publics (4 lots) pour les autres flux. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d'offres, ont débuté pour 5 ans, renouvelables 2 ans. Les prestations d'enlèvement des bennes et de traitement pour les flux de déchets verts, gravats, bois, carton, plastique et tout venant sont réalisées par l'entreprise Mempontel de Baugy et la prestation de collecte et traitement des DDS hors filière par l'entreprise RECYDIS de la Chapelle St Ursin.

Le Sictrem a mis en place quelques bennes (carton, plastique, déchets vert) en des lieux de production importante de ces flux (collège, maison de retraite..).

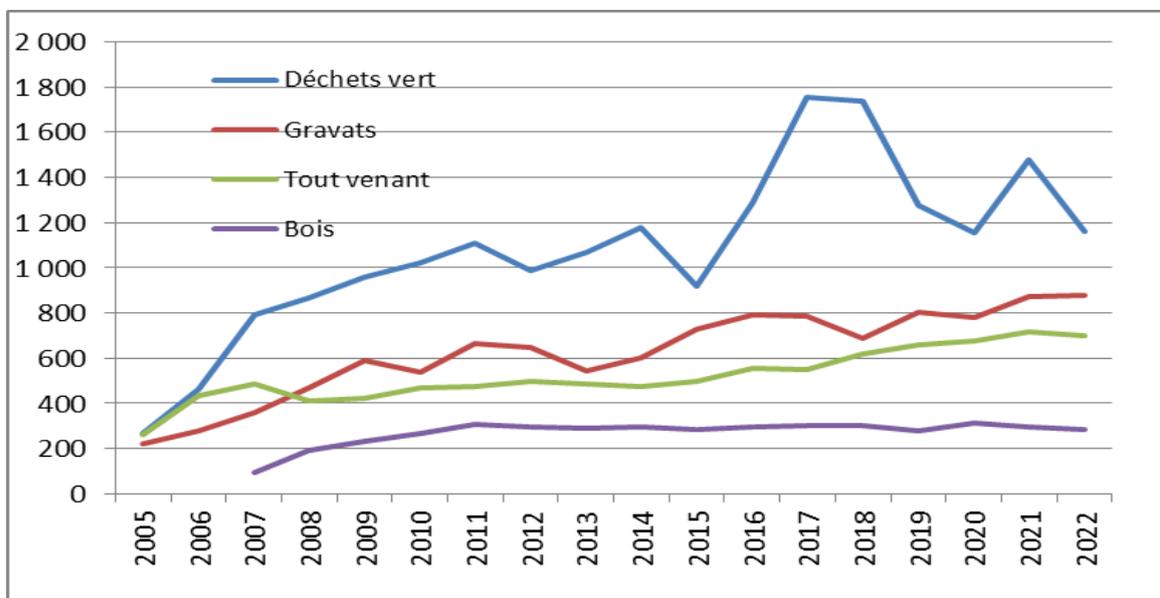
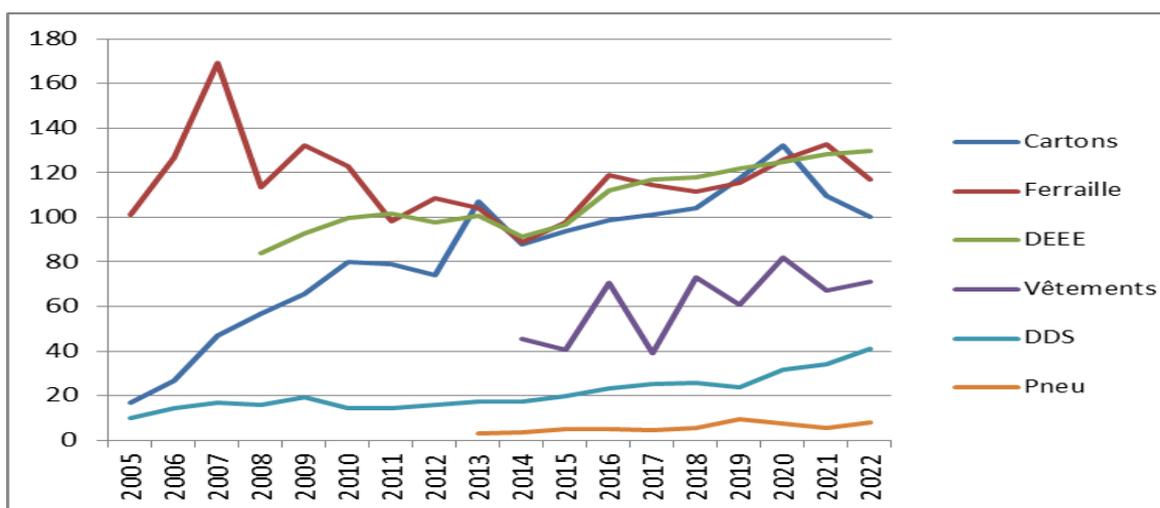
Une vingtaine de colonnes « vêtements/textiles » ont été mis en place dans les différentes communes du Sictrem ; elles sont gérées par l'association Le Relais.

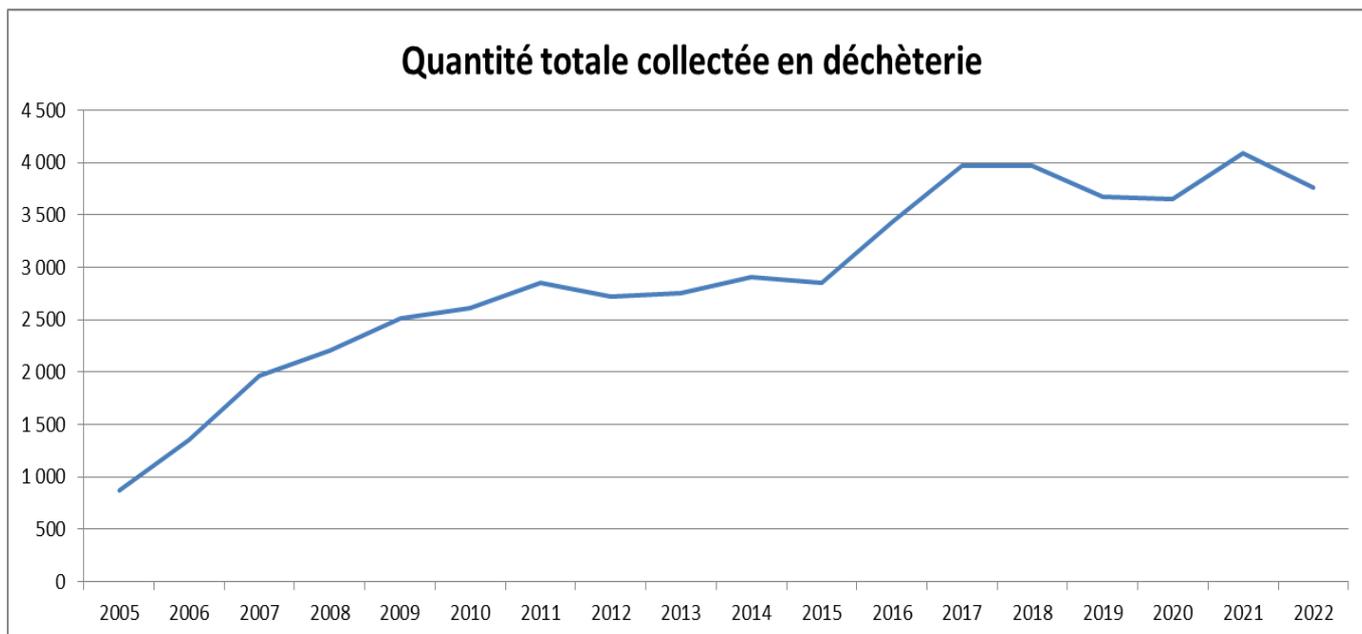
Déchets	BAUGY		Avord		Autres		TOTAL
	Enlèvement	Quantité	Enlèvement	Quantité	Enlèvement	Quantité	Quantité totale
Déchets vert		511,92		635,96	5	15,00	<b>1 162,88</b>
Gravats	54	417,66	55	455,42	1	6,62	<b>879,70</b>
Tout venant	103	315,12	127	379,30	2	5,72	<b>700,14</b>
Bois	49	143,38	49	139,40			<b>282,78</b>
DEA	54	114,03	66	153,98			<b>268,01</b>
Cartons	62	36,54	79	46,33	51	17,08	<b>99,95</b>
Ferraille	22	49,88	30	67,04			<b>116,92</b>
DEEE	37	60,02	52	69,81			<b>129,83</b>
Vêtements						70,80	<b>70,80</b>
DDS	50	19,84	55	21,57			<b>41,41</b>
Pneu			7	7,86			<b>7,86</b>

<b>TOTAL</b>	<b>431</b>	<b>1 668,39</b>	<b>520</b>	<b>1 976,67</b>	<b>59</b>	<b>115,22</b>	<b>3 760,28 Tonnes</b>
--------------	------------	-----------------	------------	-----------------	-----------	---------------	------------------------

**295,55 Kg/hab.**

↳ Diminution de la quantité totale collectée en 2022 (327 tonnes en moins, - 8,7%) ; ceci malgré 862 habitants en plus (+7,2%). En 2021, 310 tonnes de déchets verts en plus.





Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et l'adhésion des « 8 communes BLV », le Sictrem a signé deux conventions pour permettre aux habitants d'avoir accès à une déchèterie plus proche :

- Convention avec le SMICTREM, pour que les habitants d'Herry accèdent à la déchèterie de Vinon
- Convention avec la CDC des Bertranges, pour que les habitants de Beffes, Argenvières, St Léger le Petit et Jussy le Chaudrier accèdent à la déchèterie de la Charité sur Loire.

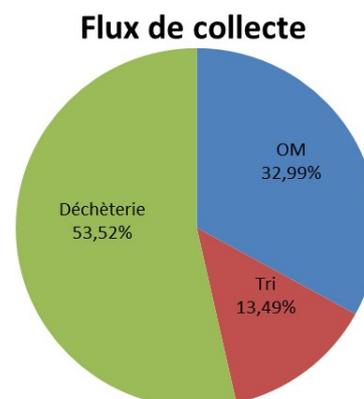
Les habitants des communes de Charentonnay, Garigny et Précý accèdent à la déchèterie de Baugy.

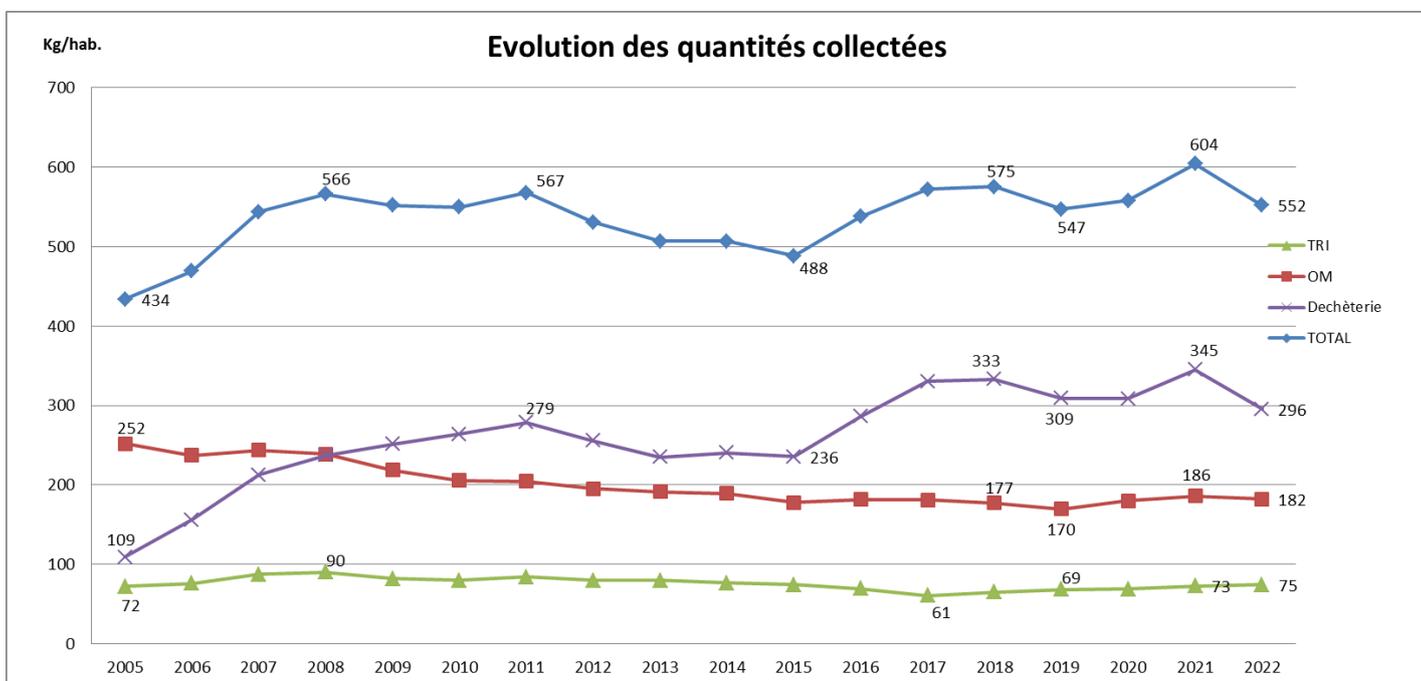
## **II – 5 : Bilan des déchets collectés**

Répartition par flux de collecte :

<b>2022</b>	Tonnes	Kg/hab/an
OM	2 858	182,16
TRI	1 169	74,50
Déchèterie *	3 760	295,55
<b>Total</b>	<b>7 787</b>	<b>552,21</b>

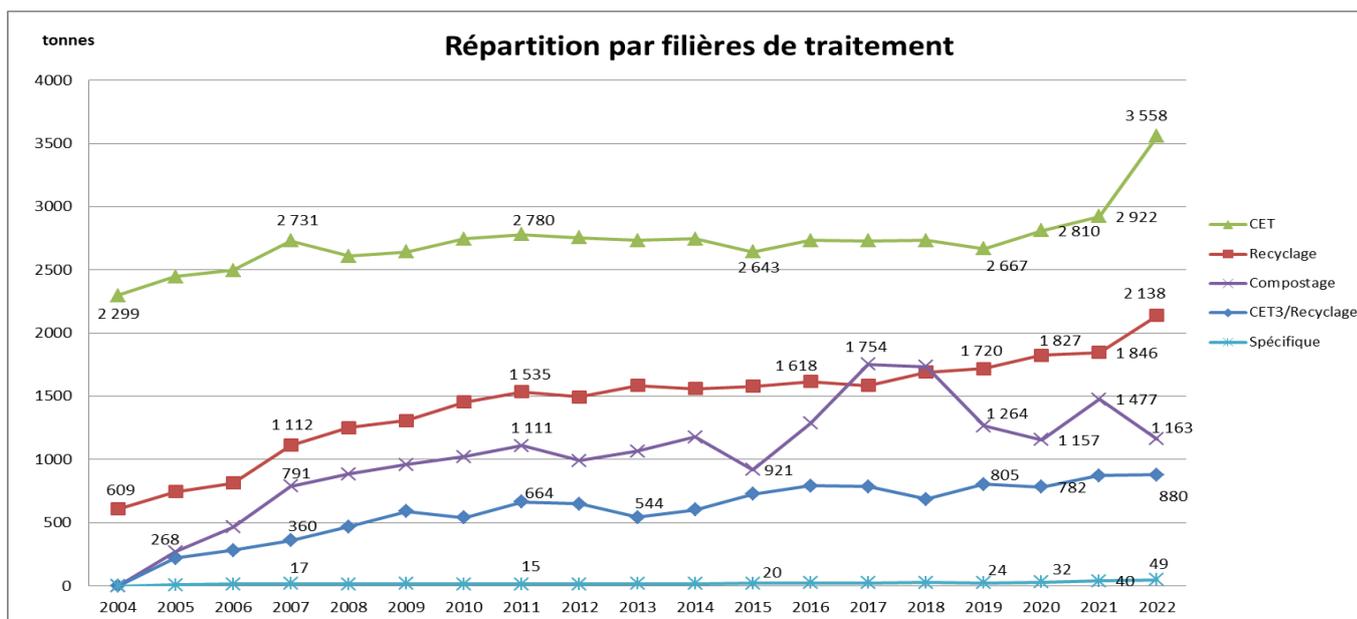
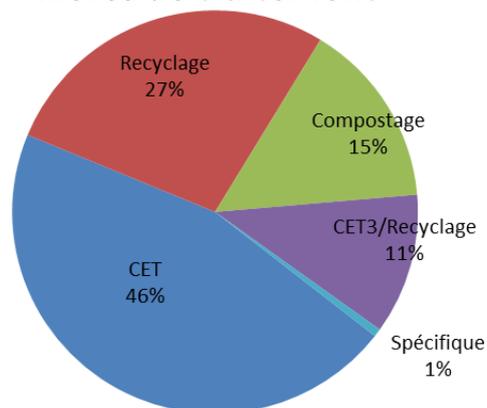
Déchèterie \* : Avord et Baugy pour 12 723 Habitants





### Répartition par filière de traitement :

### Filières de traitement



↳ Augmentation des tonnages traités (+9%) due à l'augmentation des habitants (+32% pour les OMR et tri ; +7% pour les déchèteries)

↳ Estimation de 900 tonnes de déchets (non inclus dans les tonnages ci-dessus) apportés par les habitants du Sictrem sur les déchèteries de Vinon et la Charité sur Loire.

### III – LES INDICATEURS FINANCIERS

Depuis 2008, le Sictrem utilise la matrice Compta-coût de l'Ademe pour analyser ses coûts.

		Flux de déchet			
		OM	Tri sélectif	Déchèteries	
Population		15691	15 691	15 691	
Tonnage par flux		2 858	1 170	4 637	
Kg/Hab		<b>182,16</b>	<b>74,50</b>	<b>295,55</b>	
Charges € HT	Fonctionnelles	23 227	45 020	45 070	
	techniques	collecte	448 377	135 281	88 380
		Transfert	36 892		124 571
		Tri/Traitement	332 648	83 998	223 105
	prévention	6 233		2 671	
Produits	Ventes matières		85 672	32 996	
	Soutien		119 998	54 008	
	Aides "reprises"	466	932	3 533	
Coût total € HT		846 911	57 697	393 259	
Coût total € TTC		928 357	72 779	414 792	
Coût total €/hab.		<b>59,16</b>	<b>4,64</b>	<b>26,44</b>	
Coût total €/tonne		<b>324,83</b>	<b>62,20</b>	<b>89,45</b>	

☞ 1 tonne d'ordures ménagères = 324,80 €

☞ 1 tonne en déchèterie = 89,45 €

☞ 1 tonne de tri sélectif = **62,20 €**

☞ Cout à la tonne du tri sélectif relativement élevé, du en parti à un stock important au centre de tri, au 31/12/22 de matières triées (les recettes et les soutiens arriveront en 2023)

☞ Analyse plus fine : Cout de collecte en plus de 29€/habitants pour le (PAP Biflux) VS (PAP OM+PAV tri)

☞ Tri : 13% du tonnage

☞ **OM : 32% du tonnage pour 60 % des couts**

## Comparaison du cout aidé TTC/hab en fonction des ratio de collecte (kg/hab):

Les comparaisons ci-dessous sont réalisées à partir des matrices compta cout et en ayant spécifiquement filtré sur les collectivités françaises de milieu identique au SICTREM à savoir **Milieu rural dispersé**.

★ SICTREM

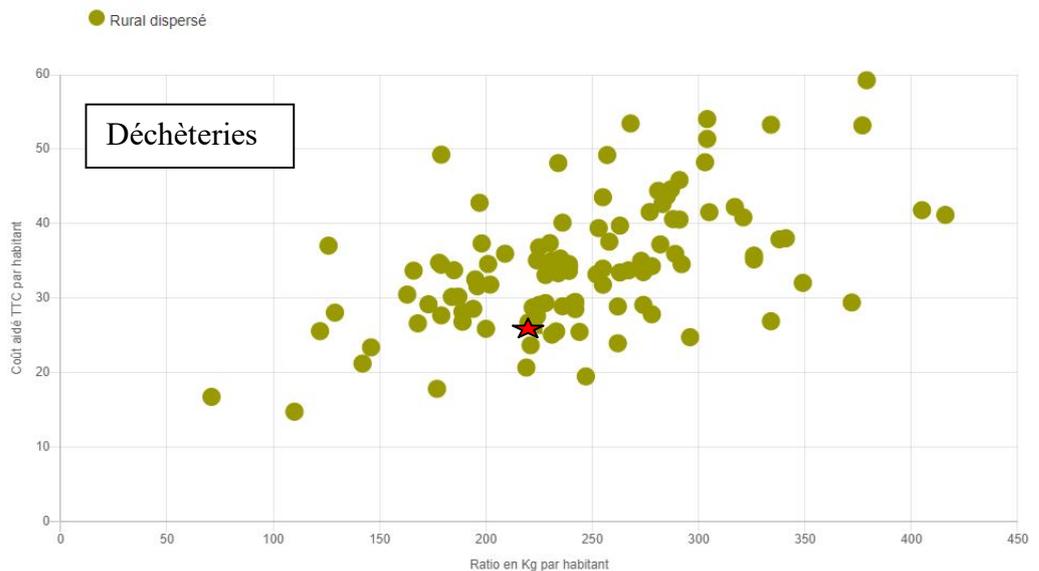
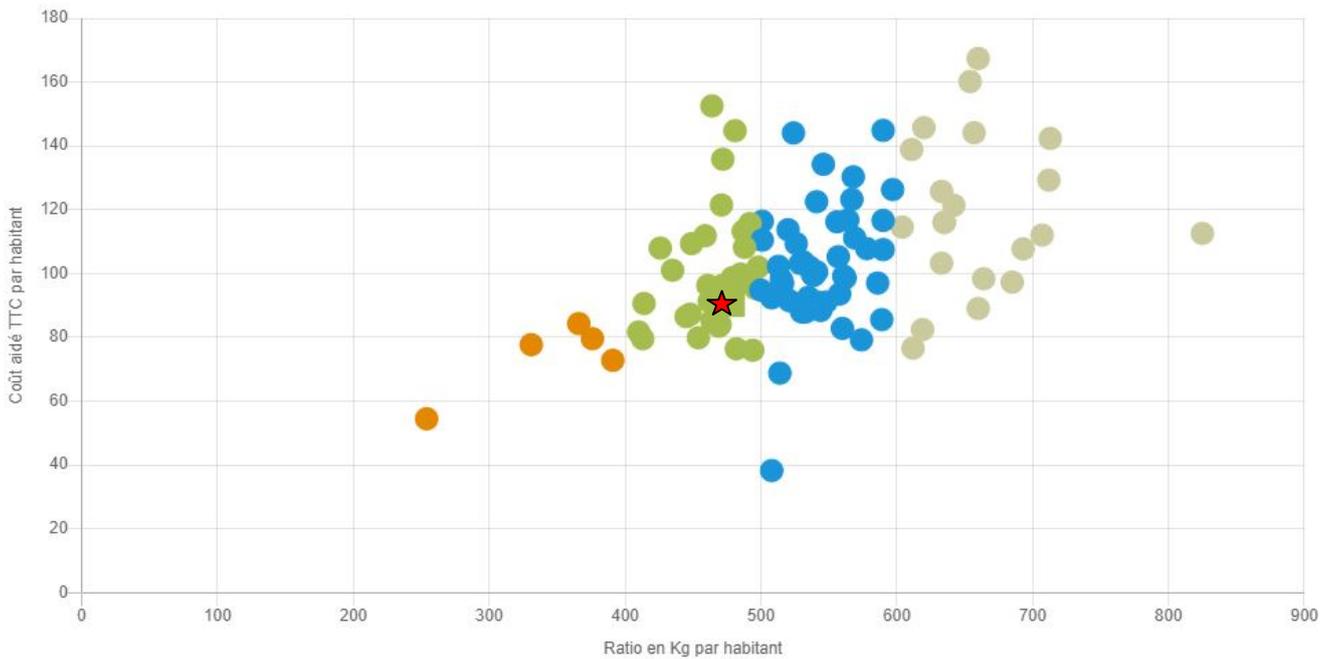
Tous flux

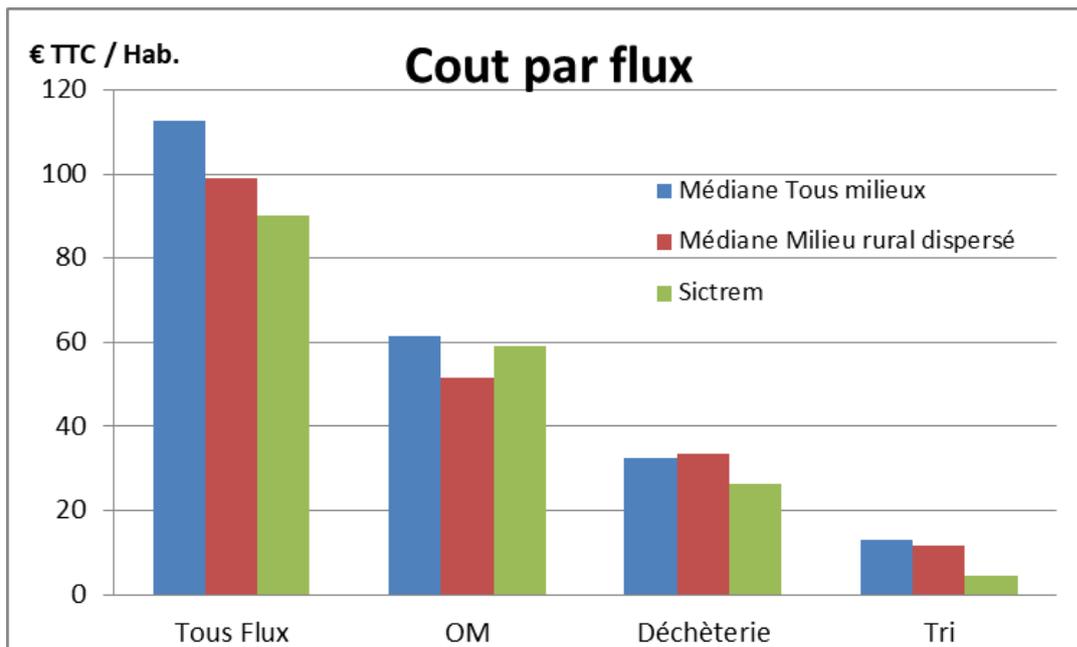
● < 400 kg/hab

● de 400 à 500 kg/hab

● de 500 à 600 kg/hab

● >= 600 kg/hab





## IV – GLOSSAIRE

C1 : Collecte 1 fois par semaine

CET 2 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 (Pour déchets banals et ménagers)

CET 3 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3 (Pour gravats et inertes)

DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

ELA : Emballage pour Liquides Alimentaires

EMR : Emballages Ménagers Recyclables autres que ELA et assimilés (= carton)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Équivalent Temps Plein

FCTVA : Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Fibreux : Flux comprenant les papiers et cartonnets

Filière REP : Filière Responsabilité Élargie du Producteur

Freinte : Perte de tonnage lors du passage des déchets sur la chaîne de tri (humidité....)

JRM : Journaux Revues Magazines

Non fibreux : Flux comprenant les bouteilles plastiques, les ELA et les emballages métalliques

OM / OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET : Polyéthylène Téréphtalate

Refus de process : refus liés au centre de tri (fines, erreurs des trieurs.....)

T2 Freinte : « Perte » de tonnage dans le centre de tri (poussière, évaporation.....)

TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes